

DÉVELOPPEMENT

Premiers couacs dans la mise en place des pôles de compétitivité

A peine faite l'annonce au début de l'été, dans un relatif enthousiasme, de la désignation de 67 pôles de compétitivité, et surtout la perspective d'une enveloppe portée de 750 millions à 1,5 milliard d'euros pour financer le dispositif, que des déconvenues apparaissent au moment de l'élaboration des premiers contrats-cadres. Pour le moment, seuls sont montés au créneau les présidents de région qui, dans une lettre adressée le 7 septembre au Premier ministre par Alain Rousset, le président de leur association, l'ARF, mettent en garde le gouvernement contre la volonté de l'Etat d'imposer des zonages restrictifs.

Un zonage infrarégional

Le contentieux qui éclate autour de ces futurs périmètres n'est pas anodin : seuls en effet les industriels et autres laboratoires implantés dans ces zones pourront prétendre au bénéfice des aides – non encore d'ailleurs définies avec précision – prévues par le dispositif. Or, au vu des négociations les plus avancées sur certains projets de pôles de compétitivité (notamment le pôle aéronautique de Toulouse à Bordeaux), les services de l'Etat semblent vouloir limiter l'étendue de ces périmètres. Cela « nuit à la poursuite de la dynamique partenariale initiée depuis le lancement de l'appel à projets, ajoute des contraintes en matière de modalités de financement en risquant de laisser à l'écart des entreprises partenaires potentielles et n'a pas de fina-

lité véritablement avérée », explique l'ARF, qui refuse que les aides prévues soient circonscrites à une partie restreinte du territoire régional. L'idée restrictive du zonage apparaît en outre contradictoire avec, par exemple, le caractère banalisé du crédit impôt recherche, fait remarquer un élu.

Les présidents de région, majoritairement socialistes, soupçonnent Bercy de vouloir ainsi rogner sur les crédits annoncés et indirectement reporter sur les collectivités le poids des financements complémentaires. Les élus demandent donc au Premier ministre « de renoncer à l'instauration d'un zonage infrarégional ». « Dans le cas contraire, un soutien des exécutifs régionaux à la poursuite de la démarche pourra difficilement être envisagé », menace l'ARF.

Les élus de gauche soupçonnent encore le gouvernement de vouloir les écarter des comités de coordination, ou, pour le moins, de ne leur y laisser que les strapontins alors que les collectivités régionales ont largement contribué, en amont, au succès de l'appel d'offres sur les pôles de compétitivité. L'ARF demande donc que soit réservée aux régions la présidence de ces comités, véritable berceau de la future gouvernance des pôles et de leur stratégie.

PHILIPPE MOREAU

Lire la rubrique Sciences sur les pôles de compétitivité page 13.